

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>Commune de MONTCARRA Arrondissement de LA TOUR DU PIN</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 15</p> <p>Présents : 12 Procuration : 3 Votant : 15</p> <p>Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p align="center">N° 27-2024 : Travaux sur réseaux d'éclairage public de maîtrise de la demande en énergie</p> <p>L'an deux mille vingt-quatre, le 3 juin à 19 heures 30, le conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de David EMERAUD, Maire.</p> <p>Étaient présents : BAYET Céline, BEGEL Olivier, DI RAFFAELE - THUILLIER Béatrice, DOUCHET Christophe, MANCEAU Antoine, MARCE Antoine, MICHAUD Muriele, PENET Sacha, RIVOIRE Christine, PETITPIERRE Yves, SIGNOL Virginie</p> <p>Étaient excusés : BINSSE Guy, CURT Alexis, PERRISSEZ Joel. Procurations données : 3- BINSSE Guy, CURT Alexis, PERRISSEZ Joel.</p> <p>Virginie SIGNOL a été nommée secrétaire de séance.</p>
--	---

Suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de programmer dès que les financements seront acquis, les travaux présentés ci-dessous intitulés :

Collectivité : MONTCARRA

Affaire n°24-003-250
EP rénovation Tr1

Après étude définitive, le coût d'investissement prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 39 821€

Conformément aux modalités de financement de l'exercice de la compétence éclairage public de TE38, des participations communales sont sollicitées pour financer ladite opération :

- La participation communale aux frais de gestion de TE38 s'élève à : 1 244€
- La participation communale prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 15 556€

Le montant de la participation communale définitive aux investissements sera recalculé au prorata des dépenses Réelles. Tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

Afin de permettre à TE38 de programmer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement prévisionnel définitif ;
- du montant définitif de l'appel à contribution aux frais de gestion (contribution budgétaire) de TE38 qui sera appelé 2 mois après le début des travaux en section de fonctionnement - compte 65568 (nomenclature M57) ;
- du montant prévisionnel de l'appel à contribution aux dépenses d'investissements (fonds de concours) de TE38, qui sera appelé en 2 fois, 80% deux mois après le début des travaux puis le solde sur présentation du décompte définitif, en section d'investissement – compte 2041582 (nomenclature M57),
- de l'obligation d'engager le montant de ces participations au budget de la collectivité.

Le Conseil, entendu cet exposé

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, prévoyant un coût d'investissement

Prévisionnel de : 39 821 €

2 - ATTRIBUE un fonds de concours qui sera établi par TE38 à partir du décompte final de l'opération, correspondant à la participation communale aux investissements de TE38 d'un montant prévisionnel total de : 15 556€

3 - PREND ACTE de sa contribution budgétaire définitive aux frais de gestion de TE38 d'un montant définitif de : 1 244€

4 - ENGAGE au budget de la collectivité sa contribution budgétaire aux frais de gestion au compte 65568 (nomenclature M57) ainsi que son fonds de concours aux investissements au compte 2041582 (nomenclature M57).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Virginie SIGNOL
Secrétaire de séance

David EMERAUD
Maire